

07REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE MANTES-LA-VILLE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 JUIN 2023 A 19 HEURES

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des collectivités territoriales)

Présidence : Monsieur DAMERGY

Etaients présents : Monsieur DAMERGY, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Madame SOUMARE, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Monsieur ROBISE, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOU PLOUVIEZ, Madame SEBAYASHI, Monsieur LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur DRENEUC, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Monsieur CISSE, Madame GENEIX, Madame GUILLAUME, Madame GICQUEL, Monsieur LAROCHE, Monsieur FONTAINE et Monsieur NAUTH.

Absents : Madame IHIA

Absents excusés : Monsieur TESSON, Monsieur CHIODELLI, Monsieur ENNOUNI, Madame JEULAND, Madame SABINO, Monsieur MORIN

Monsieur TESSON donne pouvoir à Madame DIOP
Monsieur CHIODELLI donne pouvoir à Madame HOU PLOUVIEZ
Monsieur ENNOUNI donne pouvoir à Madame SOUMARE
Madame JEULAND donne pouvoir à Monsieur COGONI
Madame SABINO donne pouvoir à Madame PEREIRA
Monsieur MORIN donne pouvoir à Monsieur NAUTH

Secrétaire : Madame HOU PLOUVIEZ

OUVERTURE DE LA SEANCE A 19 HEURES 10
--

- Réf : 2023-VI-37

OBJET : Convocation du collège électoral – Renouvellement le 24 septembre 2023 des mandats des Sénateurs dans le Département de la série 1 figurant au tableau n°5, annexé au Code Electoral, ainsi qu'en Martinique, à Mayotte, en Nouvelle Calédonie et à Saint-Pierre et Miquelon – Désignation des délégués et suppléants

Article 1^{er} :

Le rapporteur propose au Conseil Municipal de prendre connaissance des listes présentées :

- Union pour Mantes-la-Ville ;
- Rassemblement pour Mantes-la-Ville ;

Article 2 :

Le bureau de vote est constitué de son président, M. Sami DAMERGY, Maire, d'une secrétaire Mme Madame HOUPE PLOUVIEZ Marie-Nicole, des deux membres du Conseil Municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin et des deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

- Madame GENEIX Monique ;
- Madame PEULVAST-BERGEAL Annette ;
- Monsieur CISSE Diaguily ;
- Madame DIOP Fatimata ;

Article 3 :

Le rapporteur propose au Conseil Municipal de procéder au vote à bulletin secret, chaque électeur désignant sur le bulletin qui lui est fourni le nom de la liste à la quelle il souhaite apporter sa voix ;

Article 4 :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers municipaux	35
Nombre de suppléants à élire	9

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	34
---	----

Bulletins blancs	2
Bulletins nuls	32
Suffrages valablement exprimés	32

Quotient électoral (nombre de suppléants / suffrage valablement exprimés)	9
---	---

Listes	Suffrages obtenus
Union pour Mantes-la-Ville	25
Rassemblement pour Mantes-la-Ville	7

Répartition des sièges	Au quotient	
	Résultats	Sièges
Union pour Mantes-la-Ville	25	7
Rassemblement pour Mantes-la-Ville	7	2

Résultats	
Listes	Nombre de suppléants
Union pour Mantes-la-Ville	7
Rassemblement pour Mantes-la-Ville	2

Article 5 :

La proclamation des résultats fera l'objet de l'établissement d'un procès-verbal immédiatement à la fin du scrutin, qui sera affiché à la porte de la Mairie et transmis à la Préfecture.

CLOTURE DE LA SEANCE A 20 HEURES 35

Fait à Mantes-la-Ville, le 9 juin 2023

Le Maire,
Sami DAMERGY

